



# LETTRE AUX FAMILLES

## Collège, Lycée, Campus

Rentrée scolaire de septembre 2024

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Nous avons plaisir à vous communiquer la première lettre aux familles, véritable outil d'information où vous trouverez les renseignements essentiels d'organisation scolaire de rentrée ainsi que du premier trimestre.

L'année scolaire 2023-2024 s'est achevée avec de brillants résultats aux examens.

En effet nos élèves se sont particulièrement distingués : 224 collégiens de 3<sup>ème</sup> reçus au diplôme national du brevet soit un taux de réussite de 96,14 % et 213 d'entre eux obtiennent une mention (95,1%), dont 115 mentions Très Bien (51,3%) ! 100 % en Bac Général et 100 % en Bac Technologique STMG. De nombreuses mentions attribuées aux bacheliers dont 2 mentions "Très Bien avec Félicitations du Jury" qui récompensent les élèves qui ont obtenu entre 18 et 20 de moyenne à l'examen, 31 mentions "Très Bien", 48 mentions "Bien" et 60 mentions "Assez Bien". 49 de nos élèves obtiennent leur baccalauréat Section Européenne Anglais.

En BTS, les résultats sont remarquables et dépassent, toutes sections confondues 78 %.

Ces excellents résultats sont le fruit de l'implication et du travail réalisés par tous nos élèves ainsi que de l'engagement des équipes.

Nous adressons toutes nos félicitations aux lauréats ainsi que nos remerciements chaleureux aux équipes d'enseignants et de personnels de l'établissement qui les ont préparés et ont contribué activement à réunir les conditions favorables à ces réussites !

Jean-Christophe CHEVRIER  
Chef d'Etablissement



### RESULTATS aux EXAMENS - SESSION 2024

EXAMENS et SERIES	Présentés	Admis	Taux de réussite DLS	Taux académique ou national
Diplôme National du Brevet	233	224	96,1 %	86,8 %
Baccalauréat Technologique STMG	30	30	100 %	96,1 %
Baccalauréat Général	146	146	100 %	87,8 %
<b>Brevets de Technicien Supérieur</b>				
Assurance	11	9	81,8 %	<b>Non encore communiqués</b>
Comptabilité et Gestion	26	22	84,6 %	
Commerce International	22	16	72,7 %	
Management Commercial Opérationnel	32	27	84,4 %	
Support à l'action Managériale	21	14	66,7 %	

## RENTRÉE SCOLAIRE

### Année scolaire 2024/2025

Les élèves sont pris en charge par leur professeur principal toute la journée en 6<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> et toute la matinée dans les autres classes. Les lycéens n'ont pas cours sur la pause méridienne les 02/09 et 03/09/2024.

COLLEGE	
6 <sup>èmes</sup>	Lundi 02/09/2024 à 10h00 (fin des cours à <b>15h40</b> )
5 <sup>èmes</sup>	Mardi 03/09/2024 à 9h00 (fin des cours à <b>15h40</b> )
4 <sup>èmes</sup> et 3 <sup>èmes</sup>	Mardi 03/09/2024 à 9h45 (fin des cours à <b>15h40</b> )
LYCEE	
2 <sup>ndes</sup>	Lundi 02/09/2024 à 10h30 (fin des cours à <b>15h40</b> )
Premières et Terminales	Mardi 03/09/2024 à 10h10 (fin des cours à <b>15h40</b> )
CAMPUS	
BTS 1 <sup>ère</sup> année et DCG 1 <sup>ère</sup> année	Lundi 02/09/2024 à 9h00
BTS 2 <sup>ème</sup> année et DCG2 + DCG3	Mardi 03/09/2024 à 8h00
Bachelor Responsable du Développement Commercial Interculturel (RDCI)	Jeudi 05/09/2024 à 9h00
Bachelor Communication Marketing Digital (BCMD)	Jeudi 05/09/2024 à 9h00
Bachelor Assurance-Banque (BABA)	Jeudi 05/09/2024 à 9h00
Bachelor Responsable de Mission expertise Comptable (BRMEC)	Jeudi 05/09/2024 à 9h00
Bachelor Chargé du Développement des Ressources Humaines (BCDRH)	Jeudi 05/09/2024 à 9h00
Bachelor Responsable Paie et Audit Social (BRPAS)	Jeudi 05/09/2024 à 9h00
Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion 1 <sup>ère</sup> année (DSCG)	Lundi 06/11/2024 à 9h00 pour les DSCG1 et à 8h00 pour les DSCG2
Bac+5 Manager Opérationnel d'Activité (MODA2)	Mercredi 25/09/2024 à 8h00
Bac+5 Manager des Stratégies Marketing et Communication (MSMC)	Jeudi 05/09/2024 à 9h00
Bac+5 Manager des Ressources Humaines (MDRH)	Jeudi 05/09/2024 à 9h00
Bac+5 Expert en Ingénierie Patrimoniale 1 (EIP1)	Jeudi 05/09/2024 à 9h00
Bac+5 Expert en Ingénierie Patrimoniale 2 (EIP2)	Lundi 16/09/2024 à 8h00

Les classes de 6<sup>èmes</sup> et 2<sup>ndes</sup> n'ont pas cours exceptionnellement le mardi 03/09/2024 et reviennent le mercredi 04/09/2023 aux horaires de leur emploi du temps.

☞ **Photo scolaire** : mardi 10/09/2024 et jeudi 12/09/2024 pour les collège, lycée et Campus, vendredi 13/09/2024 pour les classes élémentaires et le vendredi 27/09/2024 pour les maternelles et tous les aînés ayant des frères et sœurs au premier degré (photos de fratrie).

### NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DIRECTS

Vie scolaire (absences, retards...)	<b>03 87 200 202</b>
Collège et Lycée	<b>03 87 200 200</b>
Campus initial (BTS et DCG)	<b>03 87 200 214</b>
Campus alternance	<b>03 87 200 204</b>
Ecole maternelle et primaire	<b>03 87 753 502</b>

### CALENDRIER DU 1er TRIMESTRE de l'année scolaire 2024/2025

#### Dates d'envoi des relevés de notes

- **Collège** : 28/09/2024 et 18/10/2024
- **Lycée** : 11/10/2024
- **Campus** : 08/11/2024

Les parents peuvent consulter les notes sur Ecole Directe via [www.dlsmetz.net](http://www.dlsmetz.net)

## Rencontres Parents-Professeurs

- 6<sup>èmes</sup> : vendredi 20/09/2024
- 5<sup>èmes</sup> : jeudi 17/10/2024
- 4<sup>èmes</sup> : vendredi 15/11/2024
- 3<sup>èmes</sup> : vendredi 08/11/2024
- 2<sup>ndes</sup> GT : jeudi 14/11/2024
- 1<sup>ères</sup> GT : mardi 12/11/2024
- T<sup>ales</sup> GT : lundi 04/11/2024
- BTS1 et DCG1 et 2 : jeudi 26/09/2024

## Conseils de classes trimestriels

- 6<sup>èmes</sup> : lundi 09/12 et mardi 10/12/2024
- 5<sup>èmes</sup> : mardi 26/11 et jeudi 28/11/2024
- 4<sup>èmes</sup> : jeudi 21/11 et mercredi 27/11/2024
- 3<sup>èmes</sup> : lundi 02/12 et mardi 03/12/2024
- 2<sup>ndes</sup> GT : lundi 25/11 et mardi 26/11/2024
- 1<sup>ères</sup> GT : mercredi 04/12 et jeudi 05/12/2024
- T<sup>ales</sup> GT : lundi 02/12 et mardi 03/12/2024

## Stages collège et lycée

- Stage de « découverte en entreprise » des élèves de 3<sup>ème</sup> du 16/12 au 20/12/2024
- Stage de « découverte en entreprise » des élèves de 2<sup>de</sup> du 06/01 au 10/01/2025 et du 23/06 au 04/07/2025
- Stage de « découverte en entreprise » des élèves de 1<sup>ère</sup> STMG du 06/01 au 10/01/2025

## Stages Campus

- BTS ASS1 du 13/01 au 24/01/2025 et du 12/05 au 27/06/2025
- BTS ASS2 du 04/11 au 20/12/2024
- BTS CG1 du 12/05 au 27/06/2025
- BTS CG2 du 25/11 au 20/12/2024
- BTS CI1 du 05/05 au 04/07/2025
- BTS CI2 du 04/11 au 20/12/2024
- BTS MCO1 du 12/11 au 16/11/2024, du 20/01 au 25/01/2025 et du 12/05 au 21/06/2025
- BTS MCO2 du 25/11 au 07/12/2024 et du 13/01 au 08/02/2025
- BTS SAM1 du 05/05 au 27/06/2025
- BTS SAM2 du 04/11 au 13/12/2024
- DCG1 du 10/06 au 18/07/2025
- DCG2 du 10/06 au 01/08/2025

## Congés scolaires

- Toussaint : du vendredi 18/10/2024 après la classe au lundi 04/11/2024 au matin
- Noël : du vendredi 20/12/2024 après la classe au mardi 07/01/2025 au matin
- ⚠ Lundi 06/01/2025 : journée pédagogique des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré (pas de cours au collège, au lycée, en BTS et DCG)
- Hiver : du vendredi 07/02/2025 après la classe au lundi 24/02/2025 au matin
- Printemps : du vendredi 04/04/2025 après la classe au mardi 22/04/2025 au matin
- Vendredi 02/05/2025 : journée pédagogique des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré (pas de cours au collège, au lycée, en BTS et DCG)
- Ascension : du mercredi 28/05/2025 après la classe au lundi 02/06/2025 au matin
- Vacances d'été : jeudi 03/07/2025 après la classe
- ⚠ Le vendredi 04/07/2025 est une journée pédagogique pour les enseignants

Tous les parents sont invités à se conformer aux dates indiquées. Aucun départ anticipé ne sera autorisé.

## HORAIRE QUOTIDIEN du LUNDI au VENDREDI - COLLEGE et LYCEE

MATIN	APRES-MIDI
08h05 - 09h00	12h55 - 13h50 (lycée)
09h00 - 09h55	13h50 - 14h45
10h10 - 11h05	14h45 - 15h40
11h05 - 12h00	15h55 - 16h50*
12h00 - 12h55(lycée)	16h50 - 17h45*

\* *selon emploi du temps*

Les élèves du Collège n'ont pas cours le mercredi après-midi. L'établissement est fermé le samedi.

Tous les cours sont obligatoires. Les élèves bénéficiant d'une dispense d'E.P.S doivent être présents pendant les heures d'E.P.S. Les cas particuliers sont à soumettre aux professeurs d'E.P.S.

## ENSEIGNEMENT RELIGIEUX et SACREMENTS

L'Enseignement Religieux ainsi que la Culture Religieuse, comme toutes les disciplines profanes obligatoires, sont des matières à part entière. Les élèves sont tenus d'assister à tous les cours.

### Vie sacramentelle

Une cérémonie associant les **sacrements du Baptême**, de la **1<sup>ère</sup> Communion** ainsi que de la Profession de Foi proposés à tous les élèves de collège, de lycée et post-bac se déroulera en mai ou juin 2025 (la date exacte vous parviendra rapidement après la rentrée). Les élèves et les parents qui le désirent peuvent s'inscrire auprès de l'animatrice en Pastorale Scolaire ou des professeurs d'enseignement religieux. Des recollections seront organisées durant l'année scolaire. Les parents sont bien évidemment invités à accompagner leur enfant et à y participer, dans la mesure de leur disponibilité. S'ils le souhaitent, ils peuvent intégrer l'équipe de préparation.

Les **élèves de 3<sup>ème</sup>, de lycée et post-bac** qui désirent recevoir le **Sacrement de Confirmation** doivent s'inscrire dès la rentrée. Là encore, les parents sont invités à soutenir leur enfant. Des temps de recollection sont programmés durant l'année. La date de la cérémonie de la Confirmation vous sera communiquée dès la rentrée.

Nous formulons un appel aux parents qui le souhaitent et qui le peuvent pour intégrer les équipes de préparation. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Stéphanie PFISTER par mail : [pastorale@dismetz.net](mailto:pastorale@dismetz.net)

### Dates des sacrements et Profession de foi

Baptême et 1<sup>ère</sup> communion (CE2, 8<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>) : 15/06/2025 à 10h00

Baptême des petits (maternelle à CE1) : sera communiquée ultérieurement

Profession de foi : dimanche 27/04/2025 à 10h00

Confirmation : sera communiquée ultérieurement

## CONSIGNES MATERIELLES

### Manuels scolaires

#### Au Collège

L'établissement a choisi de renouveler son partenariat avec l'ARBS (Association pour le Rayonnement des Bibliothèques Scolaires). Il est de la responsabilité de chaque famille de commander ses livres sur le site : [www.arbs.com](http://www.arbs.com) (les commandes devaient être passées avant le 15/08/2024, délai de rigueur). Les manuels scolaires deviennent votre propriété tout au long de l'année scolaire.

La facturation se fait en deux temps :

1. Une première échéance en début d'année intégralement prise en charge par l'établissement,
2. Une seconde échéance en fin d'année scolaire si vous faites le choix de conserver les livres. Par contre, celle-ci ne vous sera pas facturée si vous faites le choix de revendre les manuels à l'ARBS (qui s'engage à vous les racheter s'ils sont en bon état).

**⚠ Les TP restent à la charge des familles et seront facturés par l'établissement.**

Les livres ainsi commandés seront préparés à destination des élèves pour la rentrée. A ces prestations peut s'ajouter une solution permettant un allègement des cartables : solution « pack numérique » pour tous. Cette solution est à réserver sur le site : [www.arbs.com](http://www.arbs.com)

## Au Lycée

Le Lycée De La Salle est Lycée 4.0. A ce titre, la Région Grand-Est met un ordinateur portable à la disposition de chaque élève ainsi que les licences de manuels numériques choisis par les enseignants.

## Au Campus

La liste des livres est disponible sur notre site [www.dlsmetz.net](http://www.dlsmetz.net), Campus De La Salle / Informations pratiques

### Fournitures scolaires

## Au Collège

La liste des fournitures scolaires est disponible sur le site internet de l'établissement à la rubrique actualités : <https://www.dlsmetz.net/actualites/>

## Au Lycée

Chaque enseignant communiquera sa liste de fournitures à ses élèves dès la rentrée.

### Carnet de correspondance

Le professeur principal remet à chaque élève, à la rentrée, un carnet de correspondance, liaison indispensable entre la famille et l'établissement. Il est rappelé que chaque élève doit toujours être en possession de ce carnet où figurent l'emploi du temps hebdomadaire, le règlement intérieur, la correspondance avec la famille et, le cas échéant, les absences et retards.

### Objets personnels

Pour éviter les vols, les élèves ne doivent pas être en possession d'objets de valeur, ou de sommes d'argent importantes. Le commerce entre élèves est interdit.

**Au Collège** : l'utilisation des baladeurs musicaux, téléphones portables, et de tout objet connecté (montre...) est strictement interdite sauf sur autorisation expresse d'un adulte référent.

**Au Lycée** : l'utilisation des baladeurs musicaux, téléphones portables, et de tout objet connecté (montre...) est strictement interdite à l'intérieur des bâtiments sauf sur autorisation expresse d'un adulte référent, et tolérée à l'extérieur des bâtiments et au foyer.

Les contrevenants seront sanctionnés. L'utilisation de ces appareils sera considérée effective dès qu'ils seront visibles. L'ensemble scolaire De La Salle METZ ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des vols, pertes d'argent ou d'objets, détériorations, dans l'établissement.

### Assurance scolaire

Notre établissement assure tous ses élèves 24h sur 24, 7 jours sur 7, d'une rentrée scolaire à l'autre, pour **les dommages corporels** survenus lors des activités scolaires, des activités extra scolaires et des trajets.

Cette assurance **ne couvre pas les dommages causés par l'élève** : dans ce cas, c'est le contrat de responsabilité civile des parents qui est concerné.

Les parents restent libres de souscrire une assurance scolaire complémentaire (du type MAE par exemple) pour améliorer la couverture des risques. Dans ce cas, l'élève sera couvert par les deux assurances.

En cas de problème lors d'un voyage collectif à l'étranger organisé par l'établissement, Europe Assistance est chargé du rapatriement de la (ou des) personne(s) concernée(s). Ce dispositif ne concerne pas les étudiants qui partent en stage à l'étranger (c'est à l'étudiant de prendre ses dispositions).

Si un étudiant utilise son véhicule pour aller à son lieu de stage (ou s'il l'utilise pour des déplacements en cours de stage à la demande de son entreprise), il doit prévenir son assurance. C'est cette assurance personnelle du véhicule qui rembourse les dommages **matériels**.

## ENTREE et SORTIE des ELEVES

**Elèves de Collège (6<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup>)** : portail « Saint-Joseph », rue Saint-Maximin à 8h00, 12h00, 13h45, 15h40 & 16h50. En dehors de ces heures, entrée et sortie par le portail de la rue Devilly.

**Elèves du Lycée et Etudiants du Campus La Salle** : portail du 6 rue Devilly.

**Rappel : le passage des élèves par l'entrée principale (bâtiment administratif, 2 rue St Maximin) n'est pas autorisé.**

Dès leur arrivée, les élèves et étudiants doivent entrer dans l'établissement. Ils ne doivent en aucun cas gêner la circulation des rues avoisinantes, aux entrées et sorties dans la rue ou sur les trottoirs. Les élèves et étudiants sont, par conséquent, sous la responsabilité de l'établissement et ne peuvent ressortir sans autorisation expresse du Responsable de Vie Scolaire.

Le matin, l'après-midi et après les récréations, les élèves (Collège et Lycée) attendent sur leurs cours respectives l'heure d'entrée en classe. L'élève utilisant un « deux roues », motorisé ou non, entre par le portail de la rue Devilly, moteur arrêté et pied à terre.

## ASSIDUITE - TRAVAIL et RESULTATS SCOLAIRES

**RAPPEL : pour signaler une absence ou un retard, composer le 03 87 200 202**

Les cours ont une durée de 55 minutes. Tous les élèves sont tenus de respecter l'emploi du temps spécifique de la classe dont les horaires sont communiqués à la rentrée, et figurant dans le carnet de correspondance. Cela s'impose pour les enseignements obligatoires comme pour les enseignements optionnels dits facultatifs. **Toute absence, au Collège ou au Lycée, doit être signalée par téléphone au 03 87 200 202 (répondeur avant 7h30 et pendant la pause méridienne) : pour la matinée ou la journée avant 9h00 et pour l'après-midi avant 14h45.**

**Après chaque absence, même de courte durée, l'élève doit présenter un mot justifiant cette absence, daté et signé par les parents.** Toute absence non motivée n'est pas recevable : elle sera considérée comme une indiscipline, entraînant une sanction appropriée. Toute demande d'absence doit être faite par écrit et en temps utile, auprès du Responsable de Vie Scolaire. Elle ne peut être accordée que pour des motifs sérieux et doit être exceptionnelle. Le service de Vie Scolaire informera les parents de l'absence de leur enfant toutes les fois qu'il n'en connaîtra pas la raison, par l'envoi d'un SMS ou par un appel téléphonique. En cas d'absence à un devoir non fait en classe, quel qu'en soit le motif, l'élève devra le rattraper, au même titre que les cours manqués. L'absentéisme récurrent sera signalé aux services académiques, selon la législation en vigueur.

### Retards

Un élève est considéré en retard lorsque le cours est commencé. Tout élève arrivant en retard doit se présenter au bureau de la vie scolaire. Le responsable de vie scolaire (R.V.S) jugera opportun d'envoyer l'élève retardataire en permanence ou en classe. Tout retard abusif tant dans la durée que dans la répétition, sera sanctionné.

### Travail scolaire et implication

L'existence d'une réelle ambiance de travail est conditionnée par :

- le travail personnel : leçons apprises, devoirs faits et rendus aux jours fixés, recherches, dossiers...
- la participation en classe,
- l'attitude de sérieux dans tous les cours, activités scolaires et périscolaires.

Tout manquement sera sanctionné.

### Relevé de notes au collège et au lycée

Il est le reflet du travail et du comportement de l'élève. Aux dates communiquées dans l'avis aux familles, il est remis par le biais d'Ecole Directe aux parents qui se doivent d'en prendre connaissance.

### Bulletin trimestriel ou semestriel

Il fait la synthèse du travail de tout le trimestre et comporte les observations des professeurs dans chacune de leur discipline. Il est envoyé par courrier.

## Cahier de textes

Chaque élève doit posséder un cahier de textes ou agenda, dans lequel il inscrit l'emploi du temps ainsi que tous les travaux scolaires (devoirs, leçons, préparations...). Les parents sont invités à le vérifier : il leur permet de suivre le travail de leur enfant.

## Ecole Directe

L'établissement propose aux parents d'élèves un "Espace parents" accessible depuis notre site internet ([www.dlsmetz.net](http://www.dlsmetz.net)). Cet espace est intitulé ECOLE DIRECTE. Il permet de suivre l'évolution des résultats scolaires de chaque élève par la visualisation des notes et permet l'accès à des informations générales sur la scolarité (absences, retards, rencontre parents/professeurs...) ainsi qu'aux éléments de facturation.

L'ouverture de cette application est assujettie à une identification couplée d'un mot de passe. Pour ceux qui ne les ont pas encore, ces identifiants vous seront remis en début d'année (le mot de passe sera modifiable).

**ATTENTION : l'accès « parents » est bien distinct de l'accès « élèves » ; vos enfants auront leur propre mot de passe de connexion et ils n'accéderont pas aux mêmes informations que vous (les inscriptions aux réunions parents-professeurs, par exemple, ne seront possibles qu'avec l'accès « parents »).**

En cas de problèmes, vous pouvez contacter l'administrateur du site par mail.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

## Devoirs et interrogations

Tous les devoirs corrigés et interrogations écrites doivent être classés, numérotés et conservés. Les copies doivent pouvoir être présentées à la demande des professeurs, du Directeur des Etudes, ou des Inspecteurs Pédagogiques.

## Rencontres Parents-Professeurs

Pour un meilleur suivi de l'élève, des réunions sont programmées au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>ème</sup> trimestre selon les classes. Les dates sont communiquées dans le calendrier du trimestre. Par ailleurs, les parents ont toujours la possibilité de prendre un rendez-vous auprès d'un professeur, au moyen du carnet de correspondance.

## TENUE et REGIME des ELEVES : extraits des règles de vie (règlement intérieur)

### Politesse et Tenue

Les relations entre les membres de la communauté éducative doivent être empreintes de respect mutuel et de courtoisie. Les élèves se feront une obligation de manifester politesse et respect à l'égard de tous les professeurs, de tous les membres du personnel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement. Ils veilleront à ce que leurs gestes, paroles et comportements manifestent toujours leur souci de dignité et de respect de la personne. Ils sont tenus d'utiliser un langage correct et poli avec les adultes qu'ils côtoient, ainsi qu'avec les autres élèves.

Le respect s'entend également pour le travail d'autrui, les objets personnels des camarades et le matériel de la collectivité.

Les violences physiques ou moqueries ne sauraient être tolérées dans l'établissement : les élèves banniront tout coup ou acte de nature à porter préjudice à autrui.

La tenue des élèves, qu'elle soit verbale, vestimentaire ou comportementale, doit impérativement être décente. Ainsi, il est exigé une tenue propre, ni débraillée, ni excentrique. Le jogging en dehors des heures d'EPS (un change, autre que jogging, est donc nécessaire après toute séance d'EPS), les pantalons troués ainsi que les vêtements trop courts (mini-jupe, crop-top, mini-short...) ou trop larges (qui permettraient de dissimuler des objets prohibés) sont interdits. La coupe de cheveux doit être propre et correcte. Les piercings ne sont pas admis. Tout couvre-chef est interdit dans les bâtiments ; à l'extérieur de ceux-ci, seuls les casquettes, chapeaux ou bonnets sont tolérés.

## Régime des élèves - Restauration - Facturation - Règlement

Si vous souhaitez changer le régime (externe - demi-pensionnaire) que vous avez choisi à la rentrée, le service comptable prendra votre demande en compte mais uniquement à la fin des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres. Toute demande doit se faire par écrit, auprès du Chef d'établissement, dans les trois dernières semaines de classe du trimestre précédant le changement.

### Restauration

La possibilité de déjeuner dans l'établissement est un service rendu aux familles. Les repas sont pris au self dans un ordre précis, chaque jour de la semaine. Les élèves doivent se rendre au restaurant scolaire dans le calme et observer vis-à-vis du personnel de restauration et de surveillance une attitude polie. Ils doivent respecter, par ailleurs, la propreté des lieux. Ils passent au self munis de leur carte qu'ils badgent à la caisse pour vérification et enregistrement. Entrées et accompagnement sont disponibles à volonté. Dans un souci « anti-gaspi », chacun veillera à terminer son assiette. A la fin du repas, ils débarrassent leur plateau. En cas de non-respect de ces consignes ils pourront se voir imposer un travail d'intérêt général au self.

Ils veilleront également à la propreté de tout autre endroit où ils consommeront aliments ou boissons (pelouses, cours, foyers).

Un élève demi-pensionnaire doit, sauf absence exceptionnelle justifiée, déjeuner à l'espace restauration de l'établissement.

Pour chaque repas pris par un externe, il sera facturé des frais de gestion, selon le barème de référence qui a été défini par l'organisme de gestion, soit +10 % de ce qui a été consommé par le convive.

### Facturation - Contribution des familles - Règlement des frais de scolarité

La facture de l'année scolaire est adressée via ECOLE DIRECTE dans le courant du mois de septembre. Le prélèvement mensuel est le mode normal de paiement qui s'échelonne sur dix mois à compter d'octobre, après déduction des arrhes.

En dehors de la contribution familiale (frais de scolarité obligatoires), les parents peuvent adhérer à l'APEL (Association des parents d'élèves de l'Enseignement Libre).

## RECEPTION - SECRETARIAT - ADMINISTRATION

Le secrétariat est ouvert aux heures de bureau du lundi au vendredi de **8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 sur temps scolaire ainsi que de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 sur temps de vacances scolaires.**

Contacts : pour le secrétariat élèves, s'adresser à Mesdames BASTIAN et BURGIN et pour le secrétariat de direction, à Madame BROSSARD.

### Pochette de rentrée

Chaque élève de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale reçoit le jour de la rentrée une pochette contenant une fiche de renseignements à vérifier, deux certificats de scolarité pour les divers organismes qui vous demandent ce document, ainsi que les informations sur les bourses (uniquement pour les collégiens).

### Réception - rendez-vous

Le Directeur, le Directeur Adjoint et les Directeurs d'études, se tiennent à votre disposition et reçoivent sur rendez-vous. Pour cela, nous vous remercions de vous adresser respectivement au secrétariat de direction et au secrétariat élèves.

## TRANSPORT

**Transport scolaire TIM** : les demandes de subvention et de titres de transport scolaire sont à demander directement par les familles en s'inscrivant sur le site : [www.fluo.eu/57](http://www.fluo.eu/57)

**APEL de l'INSTITUTION DE LA SALLE à METZ**



**L'APEL** (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) est l'association de tous les parents. Votre adhésion, votre présence active et généreuse lors de nos manifestations sont nécessaires à notre bon fonctionnement. Celui-ci est assuré essentiellement par votre cotisation et les sommes réunies lors de nos manifestations. Nous insistons sur le fait que toutes les sommes récoltées par l'APEL sont intégralement reversées à l'établissement en fonction des besoins : aide aux sorties scolaires, voyages, organisation de conférence, sorties EPS,...

**L'APEL, de l'Institution De La Salle, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe activement à la vie et à l'animation de l'établissement :**

- Représentation des parents aux conseils de classe grâce aux Parents Correspondants, conseils d'établissement, conseils de discipline, commissions d'appel et auprès de l'OGEC l'organisme de gestion,
- Participation au marché de Noël, à la Journée Portes Ouvertes,
- Participation financière à certains projets éducatifs menés par l'établissement,
- Mise en place du dispositif de double location de livres en format papier ou numérique avec l'ARBS.

**L'Assemblée Générale** de l'APEL aura lieu le **26/09/2024 à 18h30**, salle H101 au lycée.

N'hésitez pas à nous contacter et à rejoindre notre équipe dynamique en tant que Parent Correspondant ou membre du Conseil d'Administration : <http://apel-delasalle.fr>

Toute l'équipe vous souhaite de bonnes vacances et vous dit à bientôt !!

Isabelle ERHOLT  
Présidente APEL DLS 2<sup>nd</sup> degré